

Au sommaire

- 3 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Contestation relative au défaut d'autorisation des travaux par l'assemblée générale de la copropriété et qualité du pétitionnaire
Vente. Cession de parcelles à une ASL et stipulation pour autrui
Prescription acquisitive. Charge de la preuve des éléments constitutifs de la possession utile
- 7 ENTREPRISE**
Entreprises en difficulté. Covid-19 : nouvelles adaptations des règles relatives aux difficultés des entreprises
Baux commerciaux. Limites à la demande unilatérale par le bailleur de l'exécution du bail résilié
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Personnes / Famille. Aide sociale pour hébergement en EHPAD : conséquences de la vente d'un immeuble
Partage. Calcul de l'indemnité de réduction en cas de changement de classification des parcelles entre le décès et le partage
- 12 FISCAL**
TVA immobilière. Conséquences relatives à la TVA au taux réduit de l'article 279-0 bis A du CGI en cas d'apport ou de cession de la VEFA
- 14 PROFESSION**
Notaires. Aménagement du dispositif de nomination aux offices créés
Acte notarié. Nécessité de la notification par le notaire au débiteur de l'endossement de la copie exécutoire

À LA Une

Droit de préemption du preneur à bail commercial : date d'entrée en vigueur de la loi *Pinel*

La loi du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite « loi Pinel », a instauré un droit de préemption au bénéfice du locataire commercial en cas de mise en vente des locaux à usage commercial ou artisanal dans lequel est exploité le fonds. La Cour de cassation précise que ce droit s'applique à toute cession conclue six mois après la promulgation de la loi, soit le 18 décembre 2014. > **LIRE P. 1**